

Agen, jeudi 12 octobre 2017

Communiqué de Presse
**Rapport annuel de la Cour des Comptes
sur la situation financière
et la gestion des collectivités territoriales 2016**

A quelques jours de la tenue du Congrès de l'Assemblée des Départements de France, la Cour des Comptes (CC) vient de rendre public son cinquième rapport annuel sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales.

Ce rapport analyse longuement et dans le détail l'impact des dépenses sociales obligatoires sur l'équilibre financier des départements.

Son constat est clair et sans appel. Il est le même que celui du Président Camani et de l'Assemblée des Départements de France : **les dépenses sociales obligatoires, notamment du fait du vieillissement de la population, étant amenées à continuer de croître plus rapidement que les recettes de fonctionnement des Départements, « une réforme de leur financement paraît inévitable »** selon Didier Migaud, président de la CC.

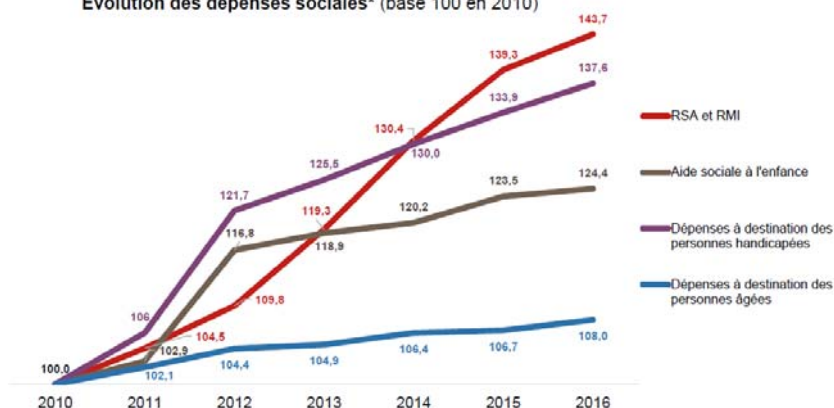
D'un montant de 32 milliards d'euros en 2016, les dépenses sociales obligatoires des départements (RSA, aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées, aide sociale à l'enfance) **représentent plus de la moitié de leur budget de fonctionnement.**

« **Leur forte croissance, due pour moitié au RSA, constitue le premier facteur de la dégradation de la situation financière des Départements avant 2016** ». Il s'agit bien d'un problème structurel, les bonnes gestions locales étant insuffisantes pour enrayer l'effet ciseaux (baisse des recettes et dotations / hausse des dépenses obligatoires) qui frappe de nombreuses collectivités.



LA CROISSANCE SOUTENUE DES DÉPENSES SOCIALES

Évolution des dépenses sociales* (base 100 en 2010)



* Ensemble des départements hors Rhône, Guyane et Martinique.

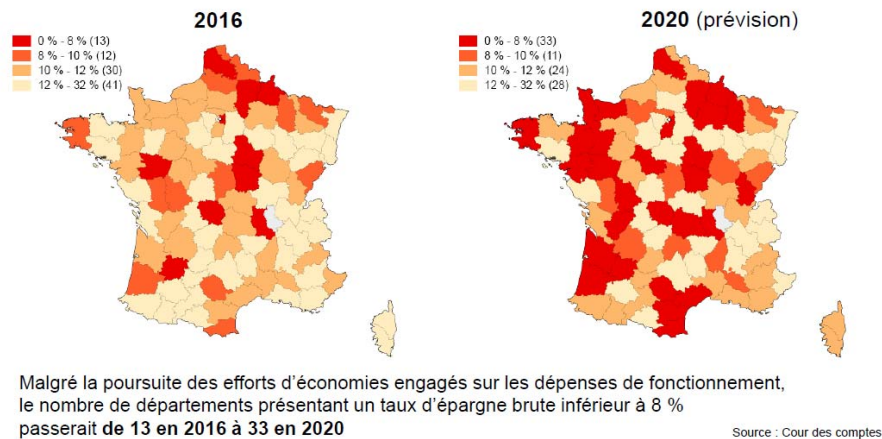
Source : Cour des comptes d'après DGFiP

Une simulation montre que, **sans réforme rapide, plus d'un tiers des Départements se trouveront en 2020 dans la situation budgétaire difficile que 13 Départements connaissent actuellement.**



LA POURSUITE PRÉVISIBLE DE LA DÉGRADATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES DÉPARTEMENTS

Taux d'épargne brute des départements en métropole (hors Rhône)



La Cour pointe également du doigt les nombreuses inégalités territoriales dont souffrent certains Départements, particulièrement les départements ruraux. Inégalités vis-à-vis des recettes fiscales locales, inégalités vis-à-vis du coût des charges de fonctionnement, inégalités vis-à-vis des dépenses de solidarité et d'aménagement... **c'est véritablement la carte d'une France à plusieurs vitesses que la Cour des Comptes dessine.**

Tandis que les collectivités situées dans des bassins de vie riches ou prospères voient une amélioration de leur situation financière et budgétaire, les autres collectivités voient leur situation se dégrader, malgré des hausses de fiscalité ou des efforts de gestion continus.

Contrairement à beaucoup de Départements, nous avons fait le choix assumé de ne pas augmenter la fiscalité jusqu'en 2017 - date à laquelle la Chambre régionale des comptes nous l'a imposé - pour pallier la défaillance de l'Etat et pour mettre l'Etat devant ses responsabilités. Nous nous sommes efforcés de maîtriser nos dépenses de fonctionnement pour éviter cette solution de facilité injuste.

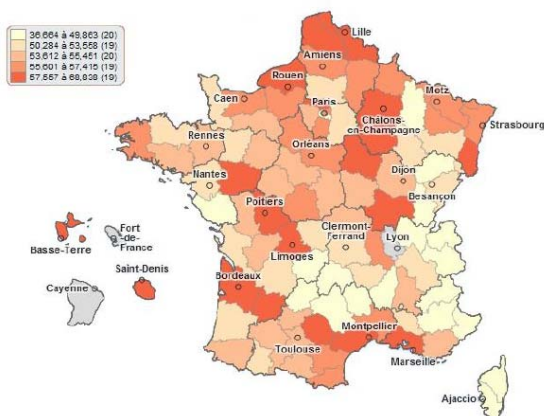
Nous aurions certes pu avoir d'excellents ratios, mais à la condition - que nous avons refusée - d'assommer fiscalement les Lot-et-Garonnais dès le lendemain du renouvellement cantonal de 2015.

Le rapport de la Cour des Comptes, dans la continuité du rapport de la Chambre Régionale des Comptes rendu récemment sur la gestion du Conseil départemental de Lot-et-Garonne ou des études de nombreux organismes indépendants tels que l'IFRAP et Décomptes publics, souligne bien que les efforts de gestions réalisés par l'exécutif ne suffisent pas à compenser le coût des dépenses de solidarité obligatoires.



DES SITUATIONS DÉPARTEMENTALES DIVERSES EN MATIÈRE DE DÉPENSES SOCIALES

Part des dépenses sociales dans les dépenses
de fonctionnement des départements (en 2016 et en %)



Source : Cour des comptes d'après DGFip

C'est fort de cette analyse, qui renforce la justesse du combat mené par Pierre Camani pour défendre les Départements ruraux et en difficultés, que la délégation lot-et-garonnaise se rendra au Congrès de l'Assemblée des Départements de France la semaine prochaine pour porter la voix des Départements qui se battent pour pouvoir continuer leurs actions au service du territoire et de la population.

Contacts presse :

Matthieu Stievet, Directeur de la Communication

Tél. : 06 73 69 23 54 / matthieu.stievet@lotetgaronne.fr

Véronique Détery, Attachée de presse

Tél. : 06 43 72 60 52 / veronique.delery@lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE 
Le Département